

**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 janvier 2017**

Le vingt-six janvier deux mil dix-sept à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de CREYS MEPIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de CREYS MEPIEU, sous la présidence de M. Olivier **BONNARD**.

Étaient présents :

Ghislaine **POZZOBON**, Jean-François **DUBOIS**, Séverine **POETE**, Jean-Claude **GENGLER**, David **ARNAUD**, Ligia **HODY**, Geneviève **HERBÉPIN**, René **GIPPET**, Alain **SUBIT**, Pierre **VACHER**, Isabelle **MAYEN**, Stéphanie **BATAILLON**, Nadine **MELLET**

Excusé : Philippe **FILLOD** (Procuration donnée à Jean-François **DUBOIS**).

Date de la convocation 19 Janvier 2017

Secrétaire de séance : Jean-François **DUBOIS**

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 08 décembre 2016.

Sur demande de M. Le Maire, le conseil municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour :

- DPU FAZIO
- Désignation des représentants à la commission intercommunale des impôts directs
- Désignation des représentants au syndicat de la CCDB
- Demande BP SPORTS

ATTRIBUTION DU LOGEMENTS COMMUNAL 1, rue de Fourvière

M. Le Maire demande au Conseil de bien vouloir désigner le nouveau locataire du logement situé au 2^{ème} étage – 1, rue de Fourvière

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant le mode d'attribution des logements,

Après avoir pris connaissance de la liste des candidats à l'occupation de ce logement,

Décide à l'unanimité de louer à **Mle Justine FILLOD et M. Adrien VUAILLAT**, le logement communal situé 1, rue de Fourvière à Creys,

Fixe le montant mensuel de cette location à **360 €**,

Précise que cette location débutera le **10 février 2017**,

Précise que conformément aux délibérations du :

- 03 juillet 2001, une caution d'un terme de loyer (360 €) devra être versée avant la remise des clés,
- 06 avril 2004, deux personnes devront se porter caution.

Charge M. Olivier **BONNARD** d'établir et de signer le bail.

Le Conseil prend connaissance du projet de bail prévu pour fixer les conditions de cette location, en approuve les termes, et autorise le Maire à le signer.

ATTRIBUTION DU LOGEMENTS COMMUNAL – 4, rue des Rochers

M. Le Maire demande au Conseil de bien vouloir désigner le nouveau locataire du logement situé 4, rue des Rochers.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant le mode d'attribution des logements,

Après avoir pris connaissance de la liste des candidats à l'occupation de ce logement,

Décide à l'unanimité de louer à **Mme Zoé PICARD**, le logement communal situé 4, rue des Rochers à Pusigneu,

Fixe le montant mensuel de cette location à **340 €**,

Précise que cette location débutera le **10 février 2017**,

Précise que conformément aux délibérations du :

- 03 juillet 2001, une caution d'un terme de loyer (340 €) devra être versée avant la remise des clés,
- 06 avril 2004, deux personnes devront se porter caution.

Charge M. Philippe **FILLOD** d'établir et de signer le bail.

Le Conseil prend connaissance du projet de bail prévu pour fixer les conditions de cette location, en approuve les termes, et autorise le Maire à le signer.

ADMISSION EN NON-VALEUR – Budget EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes (état joint), du budget EAU :

De l'exercice 2014, pour un montant total de 4.70 €.

De l'exercice 2015, pour un montant total de 1.70 €

Soit un total de 6.40 €

Motif : montant inférieur au seuil de poursuite

RESILIATION BAUX COMMUNAUX

M. Le Maire informe le Conseil de la libération :

- du logement communal, sis 202 montée des Terrasses, occupé jusqu'alors par M. Charles MANGENOT, à compter du 28 février 2017. M. Le Maire propose au Conseil, d'installer l'association « La Guilde des Loups d'Almyr » dans une partie de ce bâtiment. Réfléchir à cette proposition.

- du local communal situé 249, rue de Fourvière, occupé par la société REYNAUD TP, à compter du 1^{er} février 2017.

MEDAILLE DU TRAVAIL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant l'obtention de la médaille du travail par Mme Christine BLANC,

A l'unanimité,

Décide de lui remettre 200 € de chèque ACABRED.

LOCATION – 389, Grande rue de Creys

M. le Maire rappelle la procédure d'expulsion lancée à l'encontre du locataire de logement communal sis 389, grande rue de Creys.

Les cautions ont été sollicitées pour épurer la dette. Une des cautions a fait appel à un avocat pour annuler son cautionnement au motif de l'irrégularité du document produit. La municipalité a fait appel aux conseils du cabinet ERNST & YOUNG, qui a confirmé l'irrégularité des documents.

Il demande son avis au Conseil,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au vu des conseils du cabinet d'avocats ERNST & YOUNG,

Décide de ne pas entamer de procédure à l'encontre de la caution du locataire.

Cependant cette décision n'empêche en rien la poursuite de la procédure d'expulsion à l'encontre du locataire pour non règlement de ses loyers.

DPU – FAZIO

Suite à la demande présentée par l'Office Notarial MAYEN/CHARLET-MONOT-SARAMITO,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété de M. et Mme Pietro FAZIO, parcelle n° 346 Section D

Acquéreurs : Adrien SALOS et Cindy MAUGER

DESIGNATION DES DELEGUES COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Suite à la demande de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, au titre des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID),

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Propose

Titulaire : M. Olivier BONNARD, qui déclare accepter cette mission

Suppléant : Jean-Claude GENGLER, qui déclare accepter cette mission.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS CCBP AU SICTOM

Suite à la demande de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, au titre des représentants au SICTOM de la région de Morestel,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Propose

Titulaire : Philippe FILLIOD
Suppléant : Pierre VACHER.

BP SPORTS –

M. Le Maire donne lecture de la demande présentée par l'association BP AUTOSPORT, qui souhaite organiser sa course de côte, montée de Barjus, le 18 mars 2017.
Il demande son avis au Conseil,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable à l'organisation par l'association BP AUTOSPORT, d'une course de côte, montée de Barjus.

DOCUMENT D'ARPEMENTAGE – LE POULET

Philippe FILLIOD va assister à la réunion de régularisation cadastrale route des fours avec les consorts VACHER et le cabinet ELLIPSE.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Le 10 février prochain à 18h30, la municipalité organise une réception pour les nouveaux habitants de la commune.

REUNION D'ADJOINTS

Le Maire donne un compte-rendu succinct de la dernière réunion d'adjoints :

- Contrairement à ce qui était prévu, les anciens vestiaires seront détruits **à la fin** de la construction de la salle polyvalente. En revanche, les associations actuellement dans ces locaux, devront avoir quitté les lieux au 30 juin 2017.
- Za Malville : une estimation des bâtiments de la zone artisanale va être demandée au service des domaines. Il est urgent de réfléchir au devenir de cette zone avant le transfert à la CCBD.
- 71 factures d'eau restent impayées. Le Maire et les adjoints sont chargés de contacter les abonnés concernés.
- Mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) pour le personnel communal.

RECENSEMENT DE LA POPULATION – INDEMNITES

M. Le Maire donne la parole à Jean-François DUBOIS, qui rappelle l'attribution lors de la dernière réunion d'une enveloppe de 1000 € (brut) à chaque agent recenseur, somme bien inférieure à la rémunération du recensement de 2012.

Il propose de dédommager de leur frais de déplacement les quatre agents recenseurs.

Il demande son avis au Conseil,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Décide d'attribuer une indemnité de **200 €** à chacun des quatre agents en remboursement des frais de transport qu'ils ont à supporter lors du recensement.

FIBRE OPTIQUE - TRAVAUX EN COURS

M. Le Maire informe le Conseil de l'installation d'une antenne Wifi sur le mât de la centrale dans 15 jours. Jean-François DUBOIS, accompagné de M. NODET de la Ste AMBSE, a fait le tour de la commune afin de trouver des endroits stratégiques pour installer les antennes Wifi afin de desservir au mieux la commune.

Il est envisagé d'installer une antenne :

- sur le clocher de l'église de Mépieu
- sur un poteau EP de la rue du Devin avec un relais sur l'ancienne mairie de Faverges.
- sur l'école de Pusigneu

Le fourreau pour la fibre optique va être installé lors des travaux d'interconnexion des réseaux d'eau Creys-Bouvesse.

Le hameau de Daleigneu sera alimenté par une antenne Wifi située à Saint-Victor de Morestel.

SIGNALISATION

Pour la signalisation du hameau de Chogne, un travail en commun va être réalisé avec la commune de Bouvesse.

MAISON - 12, place de l'église à MEPIEU

M. Le Maire lance un ultimatum au Conseil sur le devenir de la maison communale - 12, place de l'église. Au 31 décembre prochain, le Conseil aura deux choix, soit :

- vendre le bâtiment,
- prendre en compte le résultat du fonctionnement du gîte Morget, pour prendre une décision.

FETE DE LA MUSIQUE

Le Maire donne le programme de la fête de la musique 2017 :

- Fooface
- Michael JONES
- Cover Queen (reprise des tubes du groupe Queen)

CONTENEUR A VETEMENTS

Le local, sous la mairie, réservé au dépôt de vêtements usagers est désormais fermé. Un container « Relais » réservé à cet usage est installé au même endroit.

TOUR DE TABLE

Jean-Claude **GENGLER**

- + Propose de semer du gazon dans la cour du centre aéré. Jean-François propose de végétaliser le nouveau mur de soutènement. Le Maire propose une fresque de cage de foot, à cet endroit.

David **ARNAUD**

- + Signale un éclairage public défectueux rue des Fontaines (n°11)
- + S'interroge sur les travaux réalisés actuellement en face de l'usine Perrin. Le Maire informe l'assemblée de la remise en état des parcelles par cette société, pour remettre une partie en culture.

Séverine **POETE**

- + Invite le conseil au carnaval de l'école le 4 février à la salle des Ecoux, où une présentation des ateliers TAP est organisée.

Jean-Claude **GENGLER** félicite les employés communaux pour le déneigement.

Ghislaine **POZZOBON**

- + Félicite le Maire pour son nouveau poste de président de la CCBD
- + A assisté à la réunion de présentation du nouveau collège de Briord qui devrait accueillir environ 700 élèves, dont les enfants de la commune à compter de septembre 2018.

Nadine **MELLETT**

- + rend compte du repas du CCAS, qui s'est déroulé dans la bonne humeur et en chanson avec la présence de la chorale « Au cœur de Passins ».
- + se rendra à Belley, avec Geneviève HERBEPIN, pour rencontrer Mme ARMANET, doyenne de la commune.

Ligia **HODY**

- + se fait le porte-parole de Mme SUBIT, qui propose d'accueillir l'association « Grégory LEMARCHAL » afin de récolter des fonds pour la lutte contre la mucoviscidose. Il faudrait proposer à une association communale de tenir une buvette. Ghislaine POZZOBON, souhaite d'avantage de renseignements avant de prendre une décision.

Geneviève **HERBEPIN**

- + Souhaite avoir des renseignements sur la mise en place du dossier relatif « aux voisins vigilants ». Philippe FILLIOD, en charge de ce dossier, étant absent, il sera évoqué lors de la prochaine réunion de conseil.

**PROCHAINE REUNION DE CONSEIL LE 02 MARS 2017
20 H**